

# *La Manivelle Nyon*

*Bibliothèque de partage d'objets*



## *Règlement*

1. Toute personne majeure peut souscrire un abonnement selon une des modalités prévues à l'article 3.
2. Avant tout emprunt, la personne intéressée devra :
  - Lire le présent règlement
  - S'acquitter de l'abonnement choisi
  - Se créer un compte sur Myturn pour commencer à emprunter

Au moment de l'emprunt l'identité de l'abonné est vérifiée. L'intéressé devra présenter une carte d'identité, un permis de conduire ou un autre document officiel.

L'affiliation commence à partir du moment où La Manivelle Nyon reçoit le versement de l'abonné.

3. Il existe plusieurs types d'abonnement. Le montant sera payé en cash ou par virement bancaire.

Tarifs:

Abonnement mensuel:

Tarif réduit (AVS, AI, étudiant...) 10.- CHF

Tarif normal 20.- CHF

Tarif de soutien dès 30.- CHF

Abonnement semestriel:

Tarif réduit (AVS, AI, étudiant...) 30.- CHF

Tarif normal 60.- CHF

Tarif de soutien dès 90.- CHF

Abonnement annuel:

Tarif réduit (AVS, AI, étudiant...) 50.- CHF

Tarif normal 100.- CHF

Tarif de soutien dès 150.- CHF

4. Seuls les abonnés de La Manivelle Nyon sont autorisés à utiliser les objets, à l'exception d'un accord explicite avec La Manivelle Nyon. Si l'abonné prête l'objet emprunté, si quelqu'un d'autre que l'emprunteur utilise l'objet et cause des dommages, l'emprunteur sera tenu responsable. Quoi qu'il en soit, en cas de dommages causés par des non-abonnés, l'abonné qui a emprunté l'objet sera responsable de ces dommages, et cet abonné remboursera ou remplacera l'objet.
5. Chaque objet, y compris tous les accessoires, sera contrôlé conjointement par l'emprunteur et une personne de La Manivelle Nyon avant et après chaque emprunt. L'objet doit être rendu propre, dans le même état que dans lequel il a été prêté, sauf usure normale et dommages accidentels. La cuve d'un aspirateur, par exemple, doit être vidée et nettoyée. Les batteries doivent être rendues pleinement chargées. Si l'abonné ne respecte pas ces règles à plusieurs reprises, La Manivelle Nyon se réserve le droit de refuser les emprunts et peut résilier l'abonnement.
6. L'abonné est responsable pour toute perte, vol ou dommage engendré par une négligence. Si des objets prêtés sont endommagés ou ne sont pas rendus à La Manivelle Nyon, celle-ci revendique la totalité du montant requis pour réparer l'objet ou en acquérir un de valeur équivalente.
7. La durée d'emprunt est fixée selon le catalogue (en moyenne 7 jours) et peut être prolongée selon entente.
8. Si un objet est rendu en retard, une amende de CHF 10.- par objet/par semaine peut être imposée. Les amendes doivent toujours être payées avant que d'autres emprunts puissent être effectués. Après quatre semaines de retard, La Manivelle Nyon considère que l'objet est perdu et la totalité de la valeur de l'objet est due. La Manivelle Nyon se réserve le droit de renoncer à des amendes ou de les modifier en cas de circonstances particulières.
9. La Manivelle Nyon se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour récupérer des objets non rendus ou des amendes non payées, y compris le recours aux tribunaux ou aux huissiers etc, et de se faire rembourser ces coûts par l'abonné concerné.
10. Les abonnés acceptent que La Manivelle Nyon ne soit pas responsable des éventuels défauts de fabrication ou des défauts de qualité du matériel prêté.
11. Le personnel de La Manivelle Nyon est disponible pour des explications supplémentaires concernant l'emploi des objets pendant les heures d'ouverture. Cependant, une fois qu'un objet est emprunté par un abonné, la personne concernée doit être capable d'utiliser l'objet de façon sûre et appropriée. L'abonné est également d'accord que tous les dommages, y compris les éventuelles blessures corporelles causées par l'objet, ne seront jamais dédommagés par La Manivelle Nyon et sont la

seule responsabilité de l'abonné. La notice d'utilisation de chaque objet, pour autant qu'elle soit disponible, est à consulter dans l'inventaire en ligne de La Manivelle Nyon. L'emprunteur est censé le lire attentivement et en respecter les recommandations lors de l'utilisation de l'objet.

12. Au moindre signe d'insécurité ou de défaut d'un objet emprunté, l'abonné s'engage à prendre des mesures afin de cesser immédiatement l'usage de l'objet. Dans ce cas, il doit le rendre le plus tôt possible et informer La Manivelle Nyon de l'état de l'objet.
13. La Manivelle Nyon se réserve à tout moment le droit de refuser tout prêt d'objets pour des raisons fondées.

#### Informations relatives à la protection des données:

L'association traite les données personnelles obtenues des usagers pour fournir le service de prêt et gérer la communication entre association et membres. Les données concernées sont des informations personnelles (par ex. nom, adresse et autres coordonnées), des données obtenues lors de l'exécution de l'activité de l'association (par ex. fréquence d'emprunts d'objets), des données concernant la communication entre membres et association (par ex. courriels et messages).

L'association traite les données personnelles conformément aux dispositions en vigueur en matière de protection des données exclusivement en vue de l'exécution de ses fonctions.

Vos données sont reçues et traitées par l'association La Manivelle et en partie stockées sur les serveurs de la société MyTurn pbc.(USA) qui fournit le logiciel de gestion de la bibliothèque d'objets et qui se conforme à l'accord cadre Suisse - USA concernant la collecte, l'utilisation et la conservation des informations personnelles. La Manivelle se réserve le droit de transmettre d'éventuelles données aux autorités en cas d'une grave violation du règlement d'utilisation de la bibliothèque d'objets (par ex. vol ou destruction volontaire des objets empruntés).

La Manivelle Nyon  
La Vie-Là  
Rue des Marchandises 1  
1260 Nyon  
[nyon@manivelle.ch](mailto:nyon@manivelle.ch)

Coordonnées bancaires pour le paiement de l'abonnement:

Banque Raiffeisen Nyon-La Vallée  
IBAN: CH48 8080 8006 3226 6730 5

Lors du versement, merci d'indiquer le titulaire de l'abonnement